

## **16. Quelles mesures sont en place pour veiller à ce que les exportateurs canadiens respectent la loi?**

Le nombre de compagnies canadiennes qui vendent et exportent des produits visés par la politique des contrôles d'exportation est relativement peu élevé. Ces entreprises savent que Revenu Canada (Douanes) peut saisir les biens des exportateurs soupçonnés de violations à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. Les dirigeants et les membres des conseils d'administration sont responsables des activités illégales de leur compagnie. Ils s'exposent donc à de lourdes amendes et même à des peines d'emprisonnement s'ils sont trouvés coupables de violer la loi. Ils peuvent également être passibles d'amendes additionnelles en vertu de la Loi sur les douanes. Aussi, la plupart des infractions se révèlent-elles être de simples oublis ou des délits relativement mineurs.

Il peut toutefois arriver que certaines personnes tentent de se soustraire entièrement à la loi en cherchant à exporter sans licence du matériel militaire ou à double usage. D'autres peuvent chercher à faire transiter par le Canada des produits militaires contrôlés en provenance d'autres pays pour les acheminer vers des pays tiers qui n'ont pas démontré leur engagement envers la paix et la sécurité internationales, les droits de la personne ou la démocratie.

Revenu Canada (Douanes) vérifie l'exportation des produits contrôlés de plusieurs façons. Ses agents au Canada recourent à des techniques perfectionnées pour déceler d'éventuelles violations. Dans les ports et les aéroports, ils vérifient la concordance des expéditions et des permis. Revenu Canada (Douanes) consulte les autorités douanières d'autres pays pour établir la légitimité des documents d'importation et des importateurs et confirmer que les autorisations nécessaires ont été obtenues. Un programme de sensibilisation de l'industrie renseigne les exportateurs canadiens au sujet des contrôles à l'exportation et leur montre comment exporter dans le cadre des règles établies.

Les ministères et les organismes fédéraux collaborent étroitement avec leurs vis-à-vis dans d'autres pays afin de déceler les tentatives faites pour contourner les contrôles à l'exportation, et d'y faire échec. Les données recueillies par les systèmes de renseignement permettent d'alerter les agents et représentants du Canada lorsque des doutes surgissent au sujet de certains importateurs ou de pays dont les contrôles laissent à désirer.